



Minutes de l'assemblée de la section locale 6001 du 10 mars 2009

1. Ouverture de l'assemblée

Proposée par Raymond Thibert
Secondée par Martin McPherson

Présentation du comité exécutif

Invitée : Véronique Figliuzzi (vote accepté à l'unanimité)

Invitée spéciale : Myriam Germain, Représentante Nationale du SCEP

2. Politique Anti-harcèlement

La lecture est faite par Christine Soucy, coordonnatrice santé sécurité

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Diane Mignacco
Secondée par Hugo Deschênes

4. Mot du président

a) Jean-Stéphane Mayer explique que les nouvelles cartes de membres du SCEP doivent être signées et qu'il n'y aura pas les frais habituels de 5.00\$.

b) Une formation interne au local sera mise sur pied afin de compléter la formation donnée par le SCEP

c) Un comité sera formé pour évaluer les besoins en communications et ainsi obtenir plus de participation des membres. De plus, afin d'obtenir plus de visibilité du syndicat, des chandails et des manteaux ont été fournis aux délégués de la section locale.

d) Monsieur Mayer réitère aux membres l'importance d'aller visiter le site web de la section locale au www.scep6001.ca. Un courriel sera envoyé avec un lien vers le site, dès que le syndicat voudra informer les membres d'une nouvelle.

5. Infos élections

Gauthier Escorbiac est le président du comité d'élection par intérim. Il explique qu'il y a eu 6 personnes qui s'occupaient des élections, de la mise en candidature jusqu'au vote.

Les élections aux postes de l'exécutif seront toujours faites en assemblée alors que les élections aux postes de déléguées seront faites par internet. Des élections partielles sont à venir pour les secteurs non-représentés.

Des problématiques ont été soulevées lors du dernier vote par internet mais aucun résultat n'a été affecté. Les modifications nécessaires seront apportées.

6. Élection au poste de coordonnateur

Les candidats sont : Nancy Calixte, Nabil Stambuli et Raymond Thibert. Chaque candidat a 5 minutes pour se présenter.

Résultat du vote : Raymond Thibert est élu au poste de coordonnateur.

7. Rapport du trésorier

Marc Rousseau explique que les objectifs budgétaires sont rencontrés. La section locale est à 53% du budget à la mi-année fiscale.

8. Infos négociations

Les propositions ont été compilées pour le personnel de bureau chez Bell Canada. Un colloque a eu lieu du 17 au 20 février dernier. Les membres du colloque ont préparés un cahier de propositions qui sera présenté à la compagnie vers la mi-avril.

Votre équipe de négociation sera composé de :

Pour la région du Québec :

- Jean-Stéphane Mayer, représentant du service à la clientèle et président de la SL6001;
- François Dorval, représentant à la clientèle service d'assistance et d'escalade et délégué de la SL 6003.

Pour la région de l'Ontario :

- Brenda Philp, adjointe approvisionnement et délégué en chef de la SL 6005;
- Jacqueline Lys, conseillère service client et vice-présidente / délégué en chef de la SL 6008.

Le porte parole sera Alain Portelance, Représentant National et il sera accompagné des ses collègues Olivier Carrière et John O'Dell.

Votre comité de négociation sera bien appuyé par Michel Ouimet, vice-président exécutif du SCEP-Québec, Line Brisson, directrice nationale du SCEP-Québec, Barb Dolan, vice-présidente administrative du SCEP-Ontario et Laura Davis, directrice nationale du SCEP-Ontario, qui seront également impliqués dans le processus de négociation.

9. Amendements aux statuts

Motion no 1

Chapitre 3 : Article 15 : Ordre du jour

Entendu que l'ordre du jour peut varier d'une assemblée à l'autre et;
Entendu que l'ordre du jour est toujours accepté en début d'assemblée et;
Entendu que le congrès national du SCEP vote par majorité.

Il est résolu que :

Les points 1 à 12 de l'ordre du jour soient retirés des statuts et que la dernière phrase soit libellée comme suit :

L'ordre du jour peut-être modifié avec l'approbation de la majorité des membres présents à l'assemblée.

Proposée par Chritiane Lévesque

Secondée par Cynthia Herrera

Adoptée à l'unanimité

Motion no 2

Chapitre 6; Article 28 : Délégué syndical Alinéas a)

Est responsable de la résolution de problèmes à palier D;

Soit changée pour :

Est responsable de la résolution de problèmes à palier D et C;

Proposée par Diane Mignacco

Secondée par Hugo Deschênes

Adoptée à l'unanimité

Motion no 3

Chapitre 11 : Article 41 : Amendements et modifications

Que la phrase suivante :

Toute disposition des présents statuts peut être modifiée, amendée ou révoquée, pourvu qu'un amendement soit présenté à une assemblée régulière. Les amendements apportés seront soumis comme recommandation et votés à l'assemblée suivante par une majorité des deux tiers (2/3) des membres présents et approuvés par le président du Syndicat national.

Soit changé pour :

Toute disposition des présents statuts peut être modifiée, amendée ou révoquée, pourvu qu'un amendement soit présenté à une assemblée régulière. Les amendements apportés seront soumis comme recommandation et votés à l'assemblée par la majorité des membres présents et approuvés par le président du Syndicat national.

*Proposée par Rachel Émond
Secondée par Gauthier Escorbiac
Adoptée à la majorité*

Motion no 4

Chapitre 6 : Article 28 : délégué syndical 28.1, alinéas e)

Que la phrase suivante :

Présente les griefs à la deuxième étape en étant assisté du coordonnateur;

Soit changé pour :

Présente les griefs à la deuxième étape.

*Proposée par Rachel Emond
Secondée par Hugo Deschênes
Adoptée à l'unanimité*

Motion no 5

Chapitre 6 : Article 28 : délégué syndical 28.2, Alinéas f)

Que la phrase suivante :

Présente les griefs à la première étape en étant assisté du délégué en chef;

Soit changé pour :

Présente les griefs à la première étape.

*Proposée par Rachel Emond
Secondée par Cynthia Herrera
Adoptée à l'unanimité*

Motion no 6

Chapitre 4 : Article 20 : Devoir et pouvoir du conseil exécutif Alinéas a)

Il gère les affaires et voit au fonctionnement de la Section locale et décide des points laissés en suspens, dus à l'absence de quorum, lors des assemblées générales;

Soit changé pour :

Il gère les affaires et voit au bon fonctionnement de la Section locale.

*Proposée par Rachel Emond
Secondée par Gauthier Escorbiac
Adoptée à l'unanimité*

Motion no 7

Chapitre 4 : Article 20 : Devoir et pouvoir du conseil exécutif

Nouvelle alinéas

En l'absence de quorum, lors des assemblées générales, le conseil exécutif prend les décisions requises immédiatement et apporte celles-ci ainsi que les points en suspens à la prochaine assemblée.

*Proposée par Gauthier Escorbiac
Secondée par Rachel Emond*

*****Amendement***

En l'absence de quorum sur les points urgents, le CE prend les décisions et les apportent ainsi que les points en suspend à la prochaine assemblée.

*Proposé par Hugo Deschênes
Secondé par Cynthia Herrera
Amendement adopté à la majorité
Motion adoptée à l'unanimité*

10. Varia

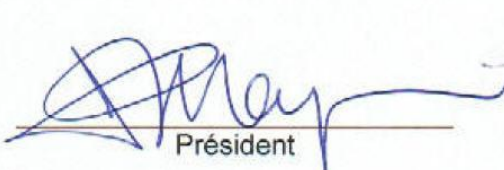
L'assemblée questionne sur le choix de l'heure de la réunion. Une motion est *proposée par Hugo Deschênes, secondée par Raymonde Ferland* :

Motion : que la prochaine assemblée débute à 17h30 et qu'il n'y ait aucun vote avant 18h00.

Adoptée à l'unanimité

11. Levée de l'assemblée

*Proposée par Rachel Emond
Secondée par Gauthier Escorbiac
Adoptée à l'unanimité*


Président


Secrétaire-trésorier / archiviste